



Révérénd Éric Roux
Porte-parole

Église de scientologie

Paris, le 15 mars 2013,

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR L'INFLUENCE DES
MOUVEMENTS
À CARACTÈRE SECTAIRE
DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Monsieur,

Je vous confirme que votre audition devant la commission d'enquête du Sénat sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé aura lieu le :

Mercredi 20 mars à 16 h 30

LE PRÉSIDENT

Je dois vous rappeler qu'en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, vous serez entendu sous serment.

Cette audition ne sera pas ouverte au public et à la presse ; elle fera l'objet d'un compte rendu qui sera annexé au rapport.

Cette audition fera, sous réserve de votre accord, l'objet d'un enregistrement vidéo. Sauf opposition de votre part, la commission pourra décider de le rendre ultérieurement accessible sur le site internet du Sénat. Je vous prie donc de bien vouloir me confirmer par courriel que vous acceptez :

- que cette audition fasse l'objet d'un enregistrement vidéo ;
- que cet enregistrement puisse être accessible sur le site du Sénat.

Au cours de cette audition, vous aurez à répondre aux questions qui vous seront posées par les membres de la commission et notamment par son rapporteur, M. Jacques Mézard.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir prévoir tous documents, sur le support de votre choix (de préférence numérique), qui contribueraient à l'information des membres de la commission.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Alain MILON